Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20261026-2026_85-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Quorum respecté		

Date d'envoi de la convocation
22/10/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à 19h30,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :

RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
BEAUDOUIN Isabelle
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain
CHAUVEL Anais
THEAUDIN Stéphanie

Absences excusées avec mandat de vote : //

Absences excusées sans mandat de vote : //

A été nommé(e) secrétaire de séance : CHAUVEL Anais

2026-85 REPAS DES AINES 2026

La date du repas des ainés est fixée au jeudi 19 novembre à 12h30 à la salle polyvalente, et les membres de l'assemblée sont invités à définir l'organisation de cette manifestation, à destination de nos ainés.

Les personnes âgées de 65 ans et plus (nées avant le 31/12/1961) recevront une invitation à participer à ce repas, les conjoints et/ou les accompagnateurs n'ayant pas atteint l'âge de 65 ans cette année ou n'ayant pas leur résidence principale sur la commune peuvent également participer mais devront régler le prix du repas, d'un montant de 29.50€.

Les personnes ayant des difficultés pour se déplacer pourront bénéficier d'un accompagnement au transport par un bénévole, sur demande en mairie.

Le panier garni, autrefois remis aux ainés de 85 ans et plus, est supprimé.

La préparation du repas et la gestion des boissons seront confiées au traiteur Thierry THOMAS de GUICHEN, le service sera assuré par des bénévoles de l'assemblée.

Les dépenses liées à cet évènement concernent le repas (apéritif & boissons comprises), le nappage, les serviettes, et la décoration de la salle.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20261026-2026_85-DE

Sur cet exposé,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modalités d'organisation du repas des ainés 2026 telles que décrites
- De confier au traiteur Thierry THOMAS la réalisation du menu pour un montant de 29€50 par convive
- Que les dépenses liées à cet évènement sont inscrites au budget au compte 623
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance
Anais CHAUVEL